

CÉDULE.

CONVENTION DU 5 NOVEMBRE 1890 ENTRE SA GRANDEUR
MGR É. C. FABRE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL, MGR A. RACINE,
ÉVÊQUE DE SHERBROOKE, MGR L. Z. MOREAU,
ÉVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE ET L'ÉCOLE
DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE
DE MONTRÉAL.

Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal et ses suffragants, Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke et Mgr L. Z. Moreau, évêque de St-Hyacinthe, agissant aux présentes comme délégués par le Saint-Siège aux fins d'amener une union entre la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal et l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal, partie de première part ;

Et l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal, partie de seconde part ;

Dans la vue de mettre fin aux divisions créées dans cette province par l'existence, à Montréal, de la faculté médicale de Laval et de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal, divisions qui nuisent aux progrès et au développement de l'enseignement médical et pararysent les efforts des amis de l'enseignement supérieur ;

Ont arrêté les conventions suivantes dont la confirmation sera demandée à la Législature de Québec, à sa prochaine session.

“ La charte de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal, 8 Victoria, chapitre 81, sera amendée comme suit :

“ La section 2 de l'Acte de la ci-devant Province du